



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance ordinaire ce 7 juin 2021 à 19 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance ordinaire M<sup>me</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général et M<sup>mes</sup> Marielle Benoit, greffière et Julie Laguë, trésorière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette est absente.

Le maire débute la séance en partageant les informations suivantes :

- Les prochaines séances du conseil municipal seront tenues en présentiel, en respectant les dispositions sur le nombre de personnes admises dans la salle.
- 844 personnes de Farnham ont répondu à la consultation sur les passerelles. L'option B a été choisie avec 81 % des votes.
- Une vidéo sera publiée jeudi pour annoncer ce qui sera organisé pour souligner la Fête nationale.
- Le Groupe Kanzy s'implantera à Farnham. Cette entreprise fabrique des suppléments biologiques pour animaux.
- Cinq cas de COVID sont actuellement actifs sur le territoire de Farnham et dix-sept en Estrie.

#### **2021-299 Adoption de l'ordre du jour**

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

49. Secrétaire au Service de sécurité incendie - Entente de fin d'emploi.

et en retirant les points suivants :

22. Acquisition du lot 4 354 032 du cadastre du Québec - Rue Principale Est.  
41. Demande de permis - 389, rue de l'Hôtel-de-Ville.

#### **2021-300 Dépôt des états financiers 2020 et rapport du vérificateur**

M<sup>me</sup> Maude Desroches de la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. présente sommairement les états financiers.

Le rapport financier consolidé de l'année se terminant le 31 décembre 2020 et le rapport du vérificateur sont déposés.

Le rapport financier consolidé déposé comprend les résultats et la situation financière de la Ville de Farnham et de son périmètre comptable qui est composé de la Ville de Farnham et de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi.

Le résultat consolidé de fonctionnement démontre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 956 789 \$.



L'état consolidé de la situation financière démontre une dette nette consolidée totalisant 18 130 947 \$.

Pour la Ville de Farnham seulement, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales non consolidé de l'exercice 2020 démontre un surplus de 1 354 968 \$.

L'état non consolidé de la situation financière démontre une dette nette de 18 719 035 \$.

Ce document sera disponible sur le site Internet de la Ville de Farnham.

## Procès-verbaux

### 2021-301 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 mai 2021

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 3 mai 2021.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 3 mai 2021 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 3 mai 2021.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

## Réglementation

### 2021-302 Règlement sur la gestion contractuelle - Avis de motion

Document : Projet de *Règlement sur la gestion contractuelle*, non daté.

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur la gestion contractuelle* afin d'ajouter les dispositions imposées par le Gouvernement sur l'achat local et l'achat de produits québécois.

### 2021-303 Dépôt du projet de Règlement sur la gestion contractuelle

Document : Projet de *Règlement sur la gestion contractuelle*, non daté.

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement sur la gestion contractuelle*.

### 2021-304 Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation - Avis de motion

Document : Projet de *Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation*, non daté.

M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation* afin de réduire la vitesse à 70 km/h sur le chemin Audette.

### 2021-305 Dépôt du projet de Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation

Document : Projet de *Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation*, non daté.



M. Jean-Yves Boulianne dépose le projet de *Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation*.

**2021-306**      ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses) - Avis de motion***

Document :      Premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*, non daté.

M. Vincent Roy donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* afin de mettre à jour certaines dispositions de ce règlement.

**2021-307**      ***Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)***

Document :      Premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2021-308**      ***Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002)***

Document :      Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été remplacée par une demande de commentaires écrits et qu'aucun commentaire n'a été soumis;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2021-309

**Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-104)**

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-104)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été remplacée par une demande de commentaires écrits et qu'aucun commentaire n'a été soumis;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-104)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-310

**Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 478 sur les usages conditionnels**

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 478 sur les usages conditionnels*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été remplacée par une demande de commentaires écrits et qu'aucun commentaire n'a été soumis;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 478 sur les usages conditionnels* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-311

**Adoption Règlement 458-54 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003)**

Document : *Règlement 458-54 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 avril 2021;



CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été remplacée par une demande de commentaires écrits et qu'aucun commentaire n'a été soumis;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-54 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2021-312 Adoption du Règlement 616 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux**

Document : *Règlement 616 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 3 mai 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 616 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**Direction générale et ressources humaines**

**2021-313 Horaire de travail de certains employés cols bleus au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Code de la sécurité routière* concernant la conduite des véhicules lourds;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'horaire de travail pour les employés cols bleus de l'Équipe égouts et aqueduc, de l'Équipe parcs et loisirs (Employés affectés à l'horticulture seulement), de l'Équipe mécanique et bâtiments (Mécaniciens seulement) et de l'Équipe voirie soit de 8 h à 16 h, avec trente minutes de dîner, payées.

QU'une lettre d'entente soit rédigée à cet effet.

QUE cette restructuration soit effective à compter du 8 juin 2021.

QUE le maire, ou en son absence M. Vincent Roy, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.



2021-314

**Horaire, formation et jours fériés - Lettre d'entente avec les pompiers**

CONSIDÉRANT que des coquilles se sont glissées dans la rédaction des textes de la nouvelle convention collective des pompiers;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le texte des articles 7.4 et 8.7 de la convention collective des pompiers soient modifiées afin de représenter ce qui a été négocié.

QU'UN montant forfaitaire de 200 \$ soit versé à chaque pompier en paiement des jours fériés 2020.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2021-315

**Nomination d'un opérateur 1 au Service des travaux publics - Équipe voirie**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la nomination de M. Joey Allen à titre d'opérateur 1 au Service des travaux publics - Équipe voirie, rétroactivement au 3 mai 2021.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2021-316

**Embauche d'une agente de liaison au Service des communications et relations avec les citoyens**

CONSIDÉRANT la création de ce nouveau poste;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Karine Lambert à titre d'agente de liaison au Service des communications et relations avec les citoyens, à compter du 10 juin 2021.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans l'entente de travail actuellement en vigueur.

2021-317

**Embauche d'un journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et loisirs**

CONSIDÉRANT la nomination de M. Joey Allen;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Mathieu Poirier à titre de journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et loisirs, à compter du 8 juin 2021.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.



## Greffe et affaires juridiques

### 2021-318 Vente du lot 5 409 008 du cadastre du Québec - Rue Donahue - Signature

CONSIDÉRANT que l'acte visé par la résolution 2019-387 devait être signé au plus tard le 30 juin 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 31 juillet 2021.

QUE la résolution 2019-387 soit modifiée en ce sens.

QUE la résolution 2021-260 soit abrogée à toutes fins que de droit.

### 2021-319 Vente d'une partie du lot 4 355 358 du cadastre du Québec - Rue Saint-André Sud - Signature

CONSIDÉRANT que l'acte visé par la résolution 2020-338 devait être signé au plus tard le 30 juin 2021;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 31 juillet 2021.

QUE la résolution 2020-338 soit modifiée en ce sens.

QUE la résolution 2021-054 soit abrogée à toutes fins que de droit.

## Finances municipales

### 2021-320 Union des Municipalités du Québec - Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds sous le numéro MNL00140 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 002 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Farnham y a investi une quote-part de 21 182 \$ représentant 10,591 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

#### **"5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue*





*comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des Villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués."*

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham demande que le reliquat de 160 357,75 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'Union des Municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**2021-321**

**Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 2 juin 2021**

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 2 juin 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 564 533,67 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 667 399,67 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 2 juin 2021 soit approuvé.





**2021-322 École Massey-Vanier - Bourse**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 16 avril 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser deux bourses de 150 \$ chacune, dans le cadre de la remise des bourses 2021 pour les finissants du 5<sup>e</sup> secondaire de l'école Massey-Vanier, à être remise à un résidant de Farnham afin de souligner sa persévérance scolaire.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2021-323 Société Aviation Connexion**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 17 mai 2021.

CONSIDÉRANT que ce projet éducatif est dispensé à l'école Jean-Jacques-Bertrand depuis 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 10 000 \$ à l'organisme Société Aviation Connexion pour l'année 2021-2022 afin de poursuivre le programme de formation débuté en 2018.

QUE cette somme soit versée en octobre 2021 si le programme est poursuivi en septembre 2021.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

## Communications

**2021-324 Carte fidélité du Marché public de Farnham**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 mai 2021.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham veut inciter les citoyens à visiter le Marché public de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer une carte fidélité pour les visiteurs du Marché public de Farnham et autoriser le tirage de certificats-cadeaux de commerces de Farnham d'une valeur totale de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-690-50-639.

**2021-325 Ville de Cowansville - Tournoi de golf**

Document : Courriel de M<sup>me</sup> Fanny Poisson daté du 13 mai 2021.

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville ne tiendra pas de tournoi de golf en 2021;

CONSIDÉRANT que ce tournoi a été remplacé par la vente de boîtes gourmandes;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition de quatre boîtes gourmandes de la Ville de Cowansville, au coût de 120 \$ chacune.

QUE ces boîtes gourmandes seront remises par tirage aux élus et employés municipaux.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-639.

## Travaux publics

### 2021-326 Travaux du boulevard de Normandie Sud - Réception finale

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 14 mai 2021.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux du boulevard de Normandie Sud a été effectuée le 22 mai 2020 (Résolution 2020-342);

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux du boulevard de Normandie Sud en date de ce jour.

QUE la retenue de 54 240,42 \$, incluant les taxes, soit remise à la compagnie Les Entreprises Denexco, dès que les bornes d'arpentage manquantes aux propriétaires riverains sont réinstallées.

### 2021-327 Réfection d'une partie de mur de soutènement - Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réfection d'une section du mur de soutènement de la rivière Yamaska en aval du barrage Éva-Dulude, des demandes d'autorisation doivent être soumises auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, afin de réaliser les travaux;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la firme Tetra Tech QI inc., à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et/ou à tous autres ministères ou organismes concernés, pour la réfection d'une section du mur de soutènement de la rivière Yamaska en aval du barrage Éva-Dulude et que la firme Tetra Tech QI inc. soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation.

### 2021-328 Addenda 1 de l'Entente amendée relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (rang Saint-Joseph) aux deux Municipalités hôtes du site de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'une Entente relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (Rang Saint-Joseph) aux deux Municipalités hôtes du site de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi est intervenue avec les Villes de Cowansville et de Dunham en juillet 2016 et amendée en août 2018 et janvier 2020;



CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée par la Ville de Cowansville pour réviser l'entente afin de considérer l'investissement des montants à effectuer par la Ville sur une période maximale basée sur la fin des exercices financiers;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 21-03-033 approuvant les termes de l'Addenda 1 fut adoptée par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi lors de la réunion ordinaire du 9 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de l'Addenda 1 tels que stipulés dans la résolution numéro 21-03-033 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi.

**2021-329 Désamiantage et démolition de l'immeuble sis au 389, rue Principale Est**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 6 mai 2021.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Farnham de démolir ce bâtiment;

CONSIDÉRANT la présence d'amiante dans celui-ci;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier le contrat octroyé à la compagnie B. Fréreau inc. pour le désamiantage et la démolition de l'immeuble sis au 389, rue Principale Est, au coût de 62 500 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-600-00-723 et financée par le surplus libre.

**Traitement des eaux**

**2021-330 Achat de vannes de contrôle des filtres - Usine de filtration**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 29 avril 2021.

CONSIDÉRANT le projet de désinfection UV et le remplacement du centre de contrôle des moteurs de l'usine de filtration;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'achat de six vannes de contrôle des filtres de la compagnie Les Contrôles Provan associés inc., au coût de 28 662,42 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-722.

**2021-331 Appel d'offres professionnels par pondération et évaluation - Construction d'une nouvelle prise d'eau à l'usine de filtration - Critères d'évaluation**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 26 mai 2021.

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle prise d'eau à l'usine de filtration;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les critères d'évaluation, pour cet appel d'offres professionnels par pondération et évaluation, soient les suivants :



- Expérience du chargé de projet 30 %
- Expérience et qualification de la firme 25 %
- Compréhension du mandat, méthodologie, programme de travail et échéancier 15 %
- Équipe de travail, personnel de relève et organigramme 10 %
- Expérience du surveillant de chantier 10 %
- Qualité de l'offre de service 10 %

2021-332

**Appel d'offres professionnels par pondération et évaluation - Construction d'une nouvelle prise d'eau à l'usine de filtration - Comité de sélection**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 26 mai 2021.

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle prise d'eau à l'usine de filtration;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le comité de sélection pour l'étude des offres de ce projet soit formé des personnes suivantes :

Alain Baril, directeur du Service de traitement des eaux.

Nicolas-Éric Vary, directeur du Service des travaux publics.

Jennika Rodrigue Lacasse, directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire.

**Planification et aménagement du territoire**

2021-333

**Demande de certificat - Enseigne - 720, rue des Castors**

Documents : Résolution CCU-210511-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 mai 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne affichant le commerce "Ère de différence" sur la propriété;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de l'enseigne s'intègre bien à la propriété;

CONSIDÉRANT que le graphisme proposé est de qualité;

CONSIDÉRANT que les couleurs d'enseigne proposées sont sobres et de bon goût;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés pour l'enseigne sont de qualité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur poteau affichant le commerce "Ère de différence" sur la propriété sise au 720, rue des Castors.



2021-334

**Demande de certificat - Enseigne - 149, rue Desjardins**

Documents : Résolution CCU-210511-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 mai 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne sur la colonne d'affichage détachée et une enseigne posée à plat sur le bâtiment, affichant le commerce "MNP";

CONSIDÉRANT que l'enseigne détachée s'intègre bien à l'affichage existant sur la colonne d'affichage commune;

CONSIDÉRANT que le lettrage posé à plat s'harmonise bien avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que le revêtement actuel de la colonne ne s'agence pas au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur la colonne d'affichage détachée et une enseigne posée à plat sur le bâtiment sis au 149, rue Desjardins, affichant le commerce "MNP" en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que la base de la colonne d'affichage soit modifiée de manière à s'agencer au bâtiment principal.

2021-335

**Demande de permis - Lot 6 226 601 du cadastre du Québec - 355, rue Dynes**

Documents : Résolution CCU-210511-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 mai 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence bifamiliale isolée sur le lot 6 226 601 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la volumétrie de la maison présentée s'intègre bien au quartier environnant;

CONSIDÉRANT que l'agencement des revêtements extérieurs s'harmonise bien;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée est de qualité;

CONSIDÉRANT que les aires de stationnement présentées ne sont pas symétriques;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de construction d'une résidence bifamiliale isolée sur le lot 6 226 601 du cadastre du Québec - 355, rue Dynes, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que l'aire de stationnement située à la droite de la propriété soit déplacée vers la gauche, de manière à être collée à l'escalier de la maison, comme l'aire de stationnement prévue à la gauche de la propriété.



2021-336

**Demande de permis - 592, rue Saint-Joseph**

Documents : Résolution CCU-210511-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 mai 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer le revêtement extérieur au pourtour de la véranda située en façade avant du bâtiment ainsi que pour ajouter une case de stationnement additionnelle à la gauche du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le revêtement actuel sur l'ensemble du bâtiment est blanc;

CONSIDÉRANT que le revêtement actuel est en mauvais état;

CONSIDÉRANT que l'aire de stationnement actuelle de la propriété est suffisante pour les occupants du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une nouvelle case de stationnement serait faite au détriment d'un espace gazonné;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable de minimiser les espaces minéralisés en cour avant des propriétés;

CONSIDÉRANT que l'espace projeté pour la nouvelle case de stationnement est situé sur la propriété voisine;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de rénovation pour le remplacement du revêtement au pourtour de la véranda située en façade avant du bâtiment sis au 592, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que le déclin de vinyle installé soit blanc.

QUE la demande de certificat d'autorisation pour l'ajout d'une case de stationnement supplémentaire à la gauche du bâtiment principal est refusée.

2021-337

**Demande de permis - 129-133, rue Jacques-Cartier Nord**

Documents : Résolution CCU-210511-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 mai 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'ajouter une toiture à quatre versants sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est actuellement muni d'un toit plat;

CONSIDÉRANT que le bâtiment actuel, muni d'un toit plat, présente une architecture de qualité;

CONSIDÉRANT qu'aucun plan n'a été présenté afin de visualiser les travaux demandés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser l'émission du permis de rénovation visant à ajouter une toiture à quatre versants sur le bâtiment du 129-133, rue Jacques-Cartier Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale et conservé un toit plat lors des travaux de rénovation.



QUE, si le requérant souhaite présenter à nouveau une demande pour installer un toit à quatre versants sur le bâtiment, des plans de construction montrant l'aspect final qu'aurait le bâtiment soient présentés pour analyse.

**2021-338**

**Projet intégré - Lots 4 355 174, 4 355 176 et 4 355 179 du cadastre du Québec - Rue Jacques-Cartier Sud**

Documents : Résolution CCU-210413-16 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire trois résidences trifamiliales isolées sur les lots 4 355 174, 4 355 176 et 4 355 179 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet ne présente pas beaucoup d'espaces libres;

CONSIDÉRANT que le projet présente un pourcentage de superficie asphaltée de 34,7 %;

CONSIDÉRANT que la différence de hauteur entre les bâtiments présentés et les maisons voisines est importante;

CONSIDÉRANT que le projet est limitrophe à une zone n'autorisant que l'usage résidentiel unifamilial;

CONSIDÉRANT que les lots visés ont une petite superficie;

CONSIDÉRANT que le site du projet visé est plus approprié à la construction de deux bâtiments;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande visant à construire trois résidences trifamiliales isolées sur les lots 4 355 174, 4 355 176 et 4 355 179 du cadastre du Québec - Rue Jacques-Cartier Sud.

Qu'un nouveau projet soit présenté en considérant les aspects suivants :

- Que le projet comprenne un maximum de deux bâtiments.
- Que la hauteur des bâtiments présentés soit réduite au maximum, notamment en présentant des toits plats.
- Que la superficie d'asphalte soit réduite au profit d'espaces verts.
- Que l'accès aux propriétés se fasse en cour arrière des bâtiments, soit par les rues Aikman et Dollard Est.
- Que des mesures de mitigation soient prévues afin d'atténuer l'impact des bâtiments sur les maisons situées sur les rues Aikman et Dollard Est.

**2021-339**

**Projet intégré - Lot 4 447 441 du cadastre du Québec - Rue Saint-Paul**

Documents : Résolution CCU-210511-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 mai 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire un projet intégré d'habitation comprenant quatre bâtiments trifamiliaux;

CONSIDÉRANT que l'implantation proposée des bâtiments permet des dégagements et un cadre de vie intéressants pour les occupants du projet;





CONSIDÉRANT que l'architecture proposée pour les bâtiments est de qualité;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs proposés s'agencent bien ensemble et sont de bon goût;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre bien dans le milieu environnant;

CONSIDÉRANT que les aménagements paysagers proposés ne comprennent que des arbres feuillus;

CONSIDÉRANT que les arbres feuillus ne permettent pas de créer une mesure de mitigation adéquate en hiver;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande visant à construire quatre bâtiments trifamiliaux isolés sur le lot 4 447 441 du cadastre du Québec, à la condition que les arbres plantés soient un mélange de feuillus et de conifères, de manière à créer un effet d'intimité pour les propriétés voisines qui perdure tout au long de l'année.

QUE les conditions assorties à la dérogation mineure 2021-145 soient respectées.

**2021-340**

**Demande d'usage conditionnel - 1660, boulevard Industriel**

Document : Résolution CCU-210511-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 mai 2021.

La greffière fait la lecture de la demande d'usage conditionnel.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'usage conditionnel a été déposée afin de permettre l'usage conditionnel "Industriel - Industrie du bois (27)" sur la propriété sise au 1660, boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT que l'usage d'industrie du bois s'intègre bien sur la propriété visée;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification ne sera apportée au bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'usage est situé sur une artère passante et dans un secteur industriel;

CONSIDÉRANT que le dépoussiéreur peut causer du bruit pour les propriétés environnantes;

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette demande a été publié le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT qu'une affiche est installée sur l'immeuble concerné depuis le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande d'usage conditionnel visant à permettre l'usage "Industrie du bois (27)" sur l'immeuble sis au 1660, boulevard Industriel, aux conditions suivantes :



- Que des arbres de moyen à grand déploiement soient plantés en cour avant, aux vingt mètres de frontage le long du boulevard Industriel et de la rue Saint-Paul.
- Que toutes les clôtures soient opaques.

**2021-341 Demande de dérogation mineure - Rue McCorkill**

Document : Résolution CCU-210511-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 mai 2021.

CONSIDÉRANT que les bandes riveraines de 15 m seront respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de statuer qu'aucune demande de dérogation mineure n'est requise compte tenu que le projet respectera les bandes riveraines de 15 m.

**2021-342 Demande de dérogation mineure - 464, rue de l'Hôtel-de-Ville**

Document : Résolution CCU-201215-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 décembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la démarche de planification du centre-ville actuellement en cours;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de reporter la décision sur cette demande à la séance du 5 juillet 2021.

**Loisirs, culture et tourisme**

**2021-343 Plaque patrimoniale - 401, rue Saint-Joseph**

Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham approuve l'entente à intervenir avec la Commission scolaire Eastern Townships relativement à l'installation d'une plaque patrimoniale au 401, rue Saint-Joseph, telle que soumise.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.



## Représentation

### 2021-344 **Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Renouvellement d'adhésion**

Document : Facture de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi datée du 13 mai 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi pour l'année 2021, au coût de 281,69 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-639.

## Ajouts

### 2021-345 **Secrétaire au Service de sécurité incendie - Entente de fin d'emploi**

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue avec M<sup>me</sup> Annie Tougas;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de l'entente intervenue avec M<sup>me</sup> Annie Tougas en lien avec sa fin d'emploi.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

## Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

### **M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault**

- Reste des billets pour le souper spaghetti de la Fondation des Foyers Farnham le jeudi 10 juin.
- Collecte de sang du Centre d'action bénévole le 14 juin, au Centre d'arts sur rendez-vous.

### **M. Daniel Campbell**

- Offre des félicitations pour les efforts ayant permis de passer la zone rouge à la zone orange.
- Des ventes de garage pourront être tenues en juillet et septembre.
- Les jeux d'eau sont ouverts.
- Invite les citoyens à prendre des nouvelles des personnes seules.
- Invite les citoyens à se procurer la carte Accès Farnham.



**M. Vincent Roy**

- L'ouverture du Marché public a été un franc succès le 5 juin avec les petits entrepreneurs. Il sera tenu jusqu'en octobre.
- Une carte fidélité sera mise sur pied pour le Marché public avec tirage selon la fréquentation.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 53.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Patrick Melchior  
Maire